

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Madame Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COMMERCE – Approbation du schéma directeur du commerce et de l'artisanat à Bayonne.

Le centre-ville de Bayonne constitue le cœur d'une agglomération attractive qui connaît une croissance démographique soutenue. Doté d'un bon niveau d'équipements et de services, d'un tissu économique dynamique principalement organisé autour de commerçants indépendants, d'un patrimoine bâti et culturel d'exception, le centre-ville de Bayonne dispose d'atouts remarquables.

Sur le plan économique, selon des données de la Chambre de commerce et d'industrie de Bayonne Pays basque, 47 % des emplois de l'Agglomération Côte Basque-Adour se situaient en 2014 sur Bayonne, soit environ 30 000 emplois. Parmi eux, 15 000 étaient pourvus dans le centre-ville.

Si la croissance démographique à l'échelle de l'aire urbaine et l'extension de la zone de chalandise ont favorisé cette situation économique, les actions de revitalisation urbaine engagées et/ou soutenues par la Ville de Bayonne, principalement depuis les années 1990, participent aussi largement au développement de l'activité commerciale du centre-ville :

- équipements : casernes de la Nive, université, gare, etc.
- activité commerciale et tertiaire : office de commerce et de l'artisanat, marché des halles, animations, etc.
- urbanisme et habitat : plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé, opérations de réhabilitation publiques et privées (OPAH successives), politique d'acquisitions foncières (PNRQAD), lutte contre l'habitat indigne, réglementation des enseignes, etc.
- espaces publics et cadre de vie : aménagement de places, piétonisation des voies, aménagement des berges à St-Esprit, etc.
- tourisme et culture : office de tourisme, musées et galeries d'art, évènementiel, label Ville d'Art et d'Histoire en 2011, programme de coopération européenne Fortius, cinémas d'art et d'essai, etc.
- déplacement, stationnement et transport : parkings périphériques, politique de tarification du stationnement, navettes électriques, livraison sur le dernier kilomètre, pistes cyclables et prêt de vélos, etc.

Par son engagement dans le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) et eu égard aux objectifs inscrits dans la convention, la Ville de Bayonne réaffirme largement son ambition en matière de soutien au développement du commerce et de l'artisanat en centre-ville. Cette volonté d'action fait également écho à la politique de développement économique de l'agglomération qui positionne notamment le centre-ville de Bayonne comme un « pôle commercial de rayonnement interdépartemental » dans son projet de schéma d'armature commerciale.

Cette démarche volontariste de la Ville s'inscrit également dans un contexte spécifique caractérisé par les mutations observées au niveau national (conjoncture économique, nouveaux modes de consommation, développement du e-commerce, etc.) et en projet au niveau local, avec notamment la structuration des équipements commerciaux en périphérie, qui posent des questions quant aux impacts sur le commerce du centre-ville de Bayonne (concurrence/complémentarité), les marges de manœuvre et les actions à engager (initiatives publiques et privées).

Aussi, de nouveaux défis sont à relever afin de développer et promouvoir le commerce et l'artisanat du centre-ville au service du développement économique du territoire et de l'attractivité de la Ville.

C'est ainsi que la Ville de Bayonne, dans une ambition claire d'anticiper les mutations du commerce et de promouvoir une politique de soutien aux commerçants du centre-ville, a décidé d'engager une étude spécifique sur « la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement commercial pour le centre-ville de Bayonne », sur le périmètre du Grand Bayonne, Petit Bayonne et Saint-Esprit. Cette étude, menée dans le cadre du PNRQAD et cofinancée par la Caisse des Dépôts et Consignations, a été confiée au bureau d'études Bérénice, pour la ville et le commerce, en décembre 2015.

Sur le plan méthodologique, les objectifs fixés dans le cadre de cette mission consistaient à :

- disposer d'un état des lieux complet de l'activité commerciale du centre-ville et de ses perspectives d'évolution, à l'échelle du centre ancien (et par secteurs dans la mesure du possible, selon les indicateurs disponibles) et de l'agglomération, en procédant à une analyse comparative par rapport à d'autres territoires ;

- proposer des orientations stratégiques claires, étayées des éléments de diagnostics et de retours d'expérience argumentés pour aide à la décision de la maîtrise d'ouvrage ;
- construire la stratégie de développement du centre-ville avec les parties prenantes du commerce bayonnais à travers vingt entretiens individuels avec des commerçants et trois ateliers de travail collectifs ;
- retranscrire la stratégie de développement en plan d'actions opérationnel, doté d'un mode de suivi approprié.

A l'issue de cette étude, trois axes stratégiques ont pu être identifiés :

- organiser le management du centre-ville ;
- renforcer l'attractivité et l'accessibilité du centre-ville et de ses commerces ;
- optimiser et diversifier l'offre commerciale et artisanale.

Dans le cadre d'un plan opérationnel volontariste, ces trois axes seront déclinés en actions, conformément au schéma directeur dont la feuille de route figure en annexe de la présente délibération.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les objectifs stratégiques explicités ci-dessus et les dispositions qui s'y rapportent, constituant le schéma directeur du commerce et de l'artisanat à Bayonne.

Adopté à la majorité.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.